



Département du TARN  
Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 04/08/2022 JF  
Reçu en préfecture le 04/08/2022  
Affiché le 04/08/2022  
ID : 081-218102713-20220720-AR2207200437-AR

**ARRETE N° AR-220720-0437**  
*(Institutions et Vie politique)*  
**Portant délégation temporaire et exceptionnelle aux fonctions d'Officier d'Etat civil  
à un Conseiller municipal – célébration de mariage**

Monsieur le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 ;
- Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 25 mai 2020 ;
- Considérant que le Maire et les Adjoint(e)s seront dans l'impossibilité d'exercer les fonctions d'Officier d'Etat-Civil le samedi 20 août 2022 ;
- Considérant que les Conseillères et Conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau sont-elles(eux)-mêmes empêché(e)s ;

**ARRÊTE**

- Article 1-** Madame Marie-Claude DRABEK, Conseillère Municipale, est déléguée aux fonctions d'Officier d'Etat Civil pour les célébrations de mariages de Monsieur Baptiste CARDON & Madame Marine DELMAS et de Monsieur Valentin PELICIER--GENS & Madame Sophie CORNU.
- Article 2** Cette délégation est limitée à la journée du samedi 20 août 2022.
- Article 3.** Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à M. le Préfet du Tarn, à M. le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Castres (Tarn), retranscrit au recueil des actes administratifs et notifié à l'intéressée.
- Article 4.** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 20 juillet 2022  
Pour le Maire empêché,  
La Première Adjointe,



  
Hanane MAALLEM

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte.

Notifié à l'agent le : 31/8/2022  
Signature de l'agent :



Parc Georges Spénale - 81370 ST-SULPICE-LA-POINTE  
Tél. : 05.63.40.22.00 / Fax : 05.63.40.23.30 / Email : [mairie@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:mairie@ville-saint-sulpice-81.fr)